

Groupe de travail 2 : Marché de l'UE

Projet de compte-rendu

Mercredi 3 juin 2020

10h00-12h30

Réunion en ligne sur Interactio

Mot de bienvenu du Président, Andrew Kuyk

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (29/01/20): adoptés

Le Président explique que le Comité exécutif a défini la pandémie du Covid-19 comme un sujet important pour tous les GT. Il a fortement perturbé la société civile, la chaîne d'approvisionnement alimentaire, le secteur HORECA et les habitudes de consommation en général. Certains problèmes sont liés au soutien économique octroyé à l'industrie, mais le GT2 sera probablement plus concerné par le soutien à moyen et long terme. On s'attend à une récession de grande envergure à travers l'Europe et à une augmentation du chômage. Les revenus disponibles seront mis sous pression. Au Royaume-Uni, les gens ont considérablement modifié leur façon de consommer. On a assisté à un basculement vers la vente en ligne et la livraison. Les modèles de consommation sont loin d'être normaux. Les ventes au détail ont explosé aux cours des premières semaines, et les niveaux reviennent à présent à la normale. Les consommateurs ont changé leurs jours de courses et font plus d'achats en semaine. Pour le long terme, des questions subsistent, notamment sur un retour au niveau pré-Covid dans le secteur du détail. Se posent aussi de grandes questions pour le secteur de l'HORECA, qui constitue un segment très important pour le marché des produits de la mer. Ces questions sont essentielles pour l'offre et la demande, mais aussi pour les futurs circuits du secteur des produits de la mer. Le poisson est la denrée alimentaire la plus commercialisée au niveau international, alors que la pandémie a eu des répercussions considérables et a touché les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'UE va avoir des difficultés à satisfaire ses besoins.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) explique que le GT1 a analysé les revers financiers induits par la crise, mais il est nécessaire d'examiner les autres aspects. Ils sont très intéressés par les études d'EUMOFA qu'ils jugent pertinentes pour le GT2. Il faudrait voir si des études supplémentaires sur la crise ne seraient pas nécessaires. Il suggèrent d'examiner les dispositions du FEAMP sur les questions de commercialisation et d'aide aux campagnes de commercialisation. Il est fort probable que l'on assiste à une récession. Par conséquent, il faut envisager des campagnes globales pour soutenir le poisson européen.

Le Président exprime quelques inquiétudes par rapport à un éventuel décalage si le MAC fait appel aux conseils d'EUMOFA. Certains progrès en temps réel ne seront peut-être plus pertinents quand EUMOFA présentera les données.



Règlement de contrôle

- **Présentation de l'eurodéputée Clara Aguilera, Rapporteur de la Commission PECH du PE**

Le Président rappelle que le MAC avait adopté un avis sur le Règlement de contrôle à un stade antérieur, mais que le processus législatif ne s'était pas terminé avant les dernières élections du Parlement européen. Aussi, le processus a recommencé au Parlement.

L'eurodéputée Clara Aguilera explique qu'elle a préparé un rapport de 91 amendements en réponse à la proposition de la Commission. Au total, 1129 amendements ont été soumis par les différents groupes politiques. Les travaux avec les groupes politiques et les rapporteurs fictifs ont déjà commencé et ils espèrent pouvoir organiser des réunions techniques en juin, suivies d'une réunion politique à la fin du mois de juin, afin de parvenir aux premiers accords de compromis. L'objectif principal est de parvenir à une approbation en octobre/ novembre. Ils espèrent qu'un vote aura lieu à la Commission PECH du PE en octobre. Les négociations interinstitutionnelles pourraient ainsi débuter au premier trimestre de l'année 2021. Il s'agit d'un règlement très important, il ne faut donc pas le retarder davantage. Une harmonisation adéquate du contrôle est nécessaire entre tous les États membres. Jusqu'à présent, chaque État membre a des pratiques et des modèles de sanctions différents. Une plus grande coordination et plus d'harmonisation sont nécessaires. La réforme comprend 5 règlements et elle est assez complexe. La proposition recouvre différents aspects et son entrée en vigueur se ferait via un processus d'adaptation long de 5 ans. Des éléments numériques et l'introduction de nouvelles technologies constituent la base de cette proposition. Cette mise en œuvre ne sera pas simple, mais les administrations devront s'adapter, tout comme le secteur. Ces changements vont aussi influencer la chaîne de valeur et elle devra s'adapter.

Mme. Aguilera insiste sur l'importance d'inclure l'ensemble du secteur, y compris la pêche récréative et les pêcheries artisanales. Cela ne veut pas dire que tous seront traités de la même façon. Néanmoins, un système approprié est nécessaire, qui soit capable de prendre en compte la taille des navires. En Andalousie, le gouvernement a fait des efforts considérables avec les boîtes vertes qui permettent la géolocalisation des flottes. Il est important de disposer des données de la pêche récréative. C'est une compétence qui relève des États membres et qui génère des possibilités d'emploi. Il faut toutefois en tenir compte lorsque l'on examine les ressources disponibles.

Mme. Aguilera souligne que la traçabilité est un élément essentiel. L'ensemble de la chaîne de valeur doit être impliquée. Si l'on ne commence pas au début de la chaîne, il serait très difficile pour le détaillant d'identifier correctement le produit sans disposer de l'information pertinente. L'ensemble de la chaîne de valeur doit être suffisamment numérisée et en mesure de fournir des informations aux consommateurs. La numérisation sera peut-être difficile au début, mais il est fondamental que des systèmes numériques soient mis en place avec le soutien des États membres. Ces systèmes permettront d'intégrer des technologies numériques dans les navires afin de fournir des informations. C'est un élément que le prochain FEAMP doit couvrir. Ce système doit bénéficier du soutien financier nécessaire pour recueillir de meilleures



informations et permettre un meilleur contrôle.

Mme. Aguilera reconnaît que l'élément le plus controversé de la proposition de la Commission est l'introduction de la vidéosurveillance à bord. L'eurodéputée a pris en compte l'opinion publique et a examiné la question avec les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur. Le secteur de la pêche a exprimé certaines préoccupations sur l'introduction de cette technologie, qui soulève des doutes en matière de protection de la vie privée. L'eurodéputée a également lu le rapport scientifique sur les difficultés à appliquer correctement l'obligation de débarquement sans l'introduction de la vidéosurveillance à bord. Dans sa proposition, elle suggère d'introduire un pourcentage de caméras sur les navires potentiellement à risque, autrement dit les navires connus des administrations nationales qui sont susceptibles de ne pas respecter l'obligation de débarquement. Ainsi, la vidéosurveillance ne concernerait pas tous les navires. La proposition doit être approuvée par tous les groupes politiques, on ne sait donc pas si elle sera adoptée.

Le Président estime qu'il faudra un certain temps d'ici la conclusion des travaux décrits. Le COVID-19 a montré qu'il est possible de faire des progrès considérables en matière de technologie. La numérisation de l'information et l'interopérabilité des systèmes sont très importantes. Lorsque l'on examine la stratégie De la ferme à la table et l'amélioration de l'information des consommateurs et de la traçabilité, la numérisation a un rôle crucial à jouer. Il est très important de garantir une mise en œuvre cohérente des règles dans l'UE. Le Président donne la parole aux participants pour poser des questions, mais souligne que le GT2 est dédié aux questions de marché, comme la définition des lots et l'information des consommateurs. Dans le processus de colégislation et en vue d'un possible vote en octobre, le Président aimerait savoir comment le MAC pourrait contribuer. Ils ont déjà soumis une opinion formelle sur la proposition d'origine. Le MAC ne fait pas partie du processus législatif, mais il est prêt à contribuer avec des questions spécifiques dans une démarche d'engagement accru.

- **Échange de vues sur les dernières évolutions de la révision du Règlement**

Pierre Commère (ADEPALE) insiste sur le fait que la question du contrôle est fondamentale est que le projet de règlement est très important. Ils soulignent l'interaction qui existe entre le Règlement de contrôle et les produits après le débarquement. Seuls deux articles couvrent le système de traçabilité et la définition d'un lot. Il est indispensable de savoir quelle information doit être transmise aux consommateurs. La chaîne d'approvisionnement dispose déjà d'un système de traçabilité et d'organisation, qui est lié aux questions sanitaires. Les articles du règlement modifié présentent les questions de la définition des lots et de la traçabilité. Il existe un second système de traçabilité parallèle du débarquement jusqu'au supermarché, qui pose problème, car il crée un double système et multiplie le travail par deux. Auparavant, le règlement était pertinent pour le contrôle en mer et au débarquement. Le système existant était déjà efficace. Pour savoir quelles informations il faut fournir aux consommateurs dans les supermarchés, il est nécessaire de faire confiance aux consommateurs et de leur laisser une part de contrôle. Autrement, il y a confusion entre traçabilité et information des consommateurs. Le Conseil examine cette dimension. Ils attendront de voir la proposition finale des articles 56 et 58, surtout si elle tient compte de l'industrie alimentaire.



Aurelio Bilbao (Federación de Confradías de Pescadores de Bizkaia) souligne qu'ils ont suivi avec la plus grande attention la réunion de la Commission PECH du PE du 12 novembre 2019. L'un des participants y a déclaré que les institutions européennes devraient communiquer plus souvent avec le secteur de la pêche, ce avec quoi il est d'accord, car les réunions concrètes ne sont pas assez nombreuses. En ce qui concerne le rapport, la traçabilité est toujours pensée du point de vue des produits frais. Ils font confiance aux détaillants et aux grossistes pour aider à améliorer ce point. Néanmoins, ils se demandent pourquoi les produits transformés ne sont pas couverts. Concernant l'article 4(35), ils estiment qu'il faudrait inclure l'industrie de la transformation. Les produits en conserve ont aussi besoin de traçabilité. Les consommateurs devraient pouvoir savoir d'où provient un produit en conserve. L'article 14 couvre l'information fournie par les pêcheurs, autrement dit l'information fournie à la fin de chaque journée de travail. Pour certaines pêcheries, il n'est pas possible de fournir ce type d'information à la fin de chaque capture. En vertu de l'article 14(1), il est nécessaire de modifier les marges de tolérance pour les espèces pélagiques et les thonidés. Il est impossible de justifier constamment les débarquements, même s'il peut y avoir des erreurs dans les calculs. Il faut augmenter les marges. Il faudrait modifier l'article 17(1) sur la notification préalable, car certaines flottilles opèrent à proximité des côtes. Si plus d'inspecteurs sont nécessaires, alors ils doivent être embauchés. Une heure de temps serait suffisante. Pour certaines pêcheries, le transbordement devrait être autorisé à des fins d'efficacité. A titre d'exemple, le trafic de navires était censé diminuer à cause de la crise du Covid-19, mais c'est impossible. Concernant l'article 58 sur la date de capture, ils soulignent que certaines pêcheries donnent une fourchette, comme la bonite qui peut s'étaler sur trois semaines. Il faudrait donc pouvoir l'adapter à certaines pêcheries et à certaines saisons.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) souligne que l'information des consommateurs fait partie du système de traçabilité. Sans une véritable transmission connectée aux numéros de lots, il sera impossible de transmettre l'information aux consommateurs. Ils sont d'accord sur le fait que, pour certains produits transformés composés d'un ingrédient principal de poisson, l'origine est importante pour les consommateurs. Il est également important de prendre en compte l'interopérabilité entre les acteurs de la chaîne des produits de la mer.

Le Président demande à l'eurodéputée Madame Aguilera quelle pourrait être la meilleure forme de contribution du MAC au cours des prochains mois.

Madame Clara Aguilera précise qu'une fois que la première réunion entre les rapporteurs fictifs aura eu lieu, à la fin du mois de juin avec le rapporteur fictif, il serait bon d'organiser une réunion pour analyser les questions de marché et de traçabilité. Les retours seront essentiels pour entendre les différents points de vue et être plus proche de la réalité. Il serait intéressant de fixer une date entre juillet et septembre. Le débat relatif à la Stratégie De la ferme à la table a aussi commencé, il aura des retombées considérables sur la pêche.

Concernant les commentaires de l'ADEPALE, Mme. Aguilera répond qu'il est très important d'identifier les données pertinentes à transmettre. D'aucuns craignent la possibilité d'un double système avec la législation alimentaire générale, ce qui ne devrait pas avoir lieu. Le Parlement



s'est efforcé de veiller à ce que la législation alimentaire générale soit compatible avec le Règlement de contrôle. Tout en reconnaissant qu'il pourrait y avoir des difficultés, beaucoup d'efforts ont été réalisés pour garantir un alignement entre les règlements.

Concernant les commentaires de la Federación de Confradias de Pescadores de Bizkaia, Mme Aguilera reconnaît qu'il y a des problèmes d'étiquetage des produits transformés. Il est nécessaire de disposer d'étiquettes adaptées aux produits frais et transformés. Il n'est pas possible de connaître l'origine des produits à base de thon. La Commission a annoncé que les dispositions relatives à l'étiquetage seront présentées cette année dans le contexte d'une proposition ultérieure. L'eurodéputée est favorable à la modification du système d'étiquetage actuel. Concernant les interactions avec le secteur de la pêche, l'eurodéputée insiste sur le fait qu'elle a organisé plusieurs réunions avec les organisations du secteur. Elle est donc disposée à rencontrer ceux qui le souhaitent. Pour ce qui est de l'article 17, les marges ont été augmentées, mais elle reste ouverte à la discussion. L'eurodéputée réitère sa prédisposition à rencontrer le secteur et le MAC.

Le Président remercie l'eurodéputée Madame Aguilera pour sa présentation détaillée. Sous réserve de l'accord du Comité exécutif, le Président suggère que le Secrétariat et l'équipe de Mme. Aguilera se coordonnent afin de convenir d'une date de réunion à l'automne. Le Président propose d'organiser un atelier ouvert, plutôt que d'essayer de parvenir à un consensus au sein du MAC, étant donné qu'il y aura différents courants d'opinion. Le format le plus efficace pour avancer serait un échange de vues ouvert.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) est d'accord avec l'organisation d'un atelier, mais ajoute qu'il serait important de prendre le temps nécessaire pour parvenir à un consensus au sein du MAC sur le Règlement de contrôle. Il faudrait approfondir cette question lors de l'atelier.

Le Président suggère que le Comité exécutif analyse la question. Il peut être assez difficile de parvenir à un consensus au sein du MAC. Le but de cet atelier serait d'explorer les différentes problématiques. Du côté du Parlement, il y a une volonté de s'engager avec le MAC et plusieurs questions techniques à explorer. Il faudra tenir compte de certaines questions de procédure, comme l'organisation d'une réunion préparatoire à l'atelier.

Règlement INN

- **Échange de vues sur l'évolution de la législation**
- **Prochaines étapes**

Georg Werner (Environmental Justice Foundation) rappelle qu'une présentation sur le rapport produit par la IUU Coalition a été faite lors de la dernière réunion du GT2. Le rapport est une étude comparative des principaux indicateurs de données utilisés pour lutter contre la pêche INN sur les trois principaux marchés des produits de la mer (UE, États-Unis, Japon) pour les produits de la mer importés. Le rapport mentionne un certain nombre de recommandations



pour un meilleur alignement basé sur les meilleures pratiques, ce qui permettra d'améliorer la traçabilité des produits de la mer et d'empêcher des produits issus de la pêche INN d'entrer sur le marché. Cela permettra également d'établir des règles de concurrence équitables sur le marché des produits de la mer. Les discussions qui ont eu lieu lors de l'accord précédent ont montré qu'il y avait un consensus pour harmoniser les méthodes de contrôle. L'EJF aimerait soumettre un avant-projet d'avis du MAC lors de la prochaine réunion du GT2. Cela permettrait aussi de faire le lien avec les commentaires de la représentante de la Commission (Desiree Kjølsten) qui a déclaré que la Commission échange déjà sur les différentes approches des contrôles à l'importation en discutant avec les autorités américaines. Si le MAC et les entreprises de la chaîne de valeur parvenaient à produire un avis, cela montrerait que les opérateurs du marché soutiennent l'idée d'un système harmonisé pour les produits importés.

Le Président estime que cette suggestion est très constructive.

Pawel Swiderek (Commission européenne) reconnaît qu'il serait positif d'avoir des règles plus harmonisées, mais cette interopérabilité des différents systèmes numériques est plus réaliste. Un ensemble de règles plus harmonisées signifierait une harmonisation des différentes législations nationales, ce qui n'est pas le cas actuellement et est difficile en général. La Commission a déjà entamé un dialogue avec les États-Unis et le Japon. L'harmonisation des règles visant à éliminer la pêche INN du commerce international doit se faire dans le contexte des directives volontaires adoptées en 2017 au niveau de la FAO. C'est d'un ensemble de recommandations internationalement reconnues. En référence à une intervention précédente, ils soulignent qu'il ne faut pas mélanger les mesures anti-fraude, plus vastes portée et plus complexes, avec les mesures anti-INN pêche, comprenant les schémas de documentation des captures qui assurent la conformité avec des mesures de conservation et de gestion.

Le Président souligne qu'il est important d'avoir une approche ambitieuse. Ce ne sera pas facile, mais il faut tout de même se fixer un objectif ambitieux.

Rapport économique 2019 du CSTEP sur le secteur européen de la transformation du poisson

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la Commission.

- **Présentation d'un représentant de la Commission**

Le Président explique que l'ALE a été signé et qu'il s'applique à titre provisoire. Le Président souligne que le Vietnam est un acteur très important dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, et il espère que l'ALE contribuera à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement.

Javier Villar-Burke (Commission européenne) présente le Rapport économique 2019 sur le secteur européen de la transformation du poisson. Ils présentent les nouveaux domaines prioritaires et les initiatives globales de la nouvelle Commission, comme le Pacte vert européen et la stratégie De la ferme à la table. La stratégie concerne plusieurs DG, dont la DG MARE, la DG AGRI et la DG SANTE. La stratégie veillera à ce que tous les produits importés issus de poisson



respectent les normes sociales, environnementales et sanitaires de l'UE. La pêche et l'aquaculture sont importantes pour les zones côtières et rurales et peuvent contribuer à une transition juste et inclusive. Ces secteurs créent des synergies entre différents acteurs, en optimisant les avantages de l'économie bleue. La stratégie vise à développer une politique d'avenir cohérente, en tenant compte à la fois de tous les acteurs de la chaîne alimentaire et des aspects socio-économique et environnementaux. La PCP a permis des progrès significatifs dans l'amélioration de la durabilité de la pêche européenne. Grâce à la PCP, les pressions exercées sur la pêche diminuent dans l'Atlantique Nord. Cette année, plus de 70% des stocks ont été fixés conformément au RMD. La biomasse a aussi augmenté.

Le représentant de la Commission présente le paquet de soutien pour faire face aux répercussions de la pandémie du Covid-19. Le confinement au sein de l'UE a déjà eu et aura des répercussions considérables sur l'économie. Les mesures comprennent l'encadrement temporaire des aides d'État, l'Initiative d'investissement en réponse au Coronavirus, le programme SURE, les mesures spécifiques du FEAMP et la proposition Next Generation EU. Concernant l'économie globale de l'UE, le représentant a souligné qu'ECFIN prévoyait une baisse de 7,4% du PIB en 2020, suivi d'une récupération de 6,1% dans l'ensemble de l'UE. On s'attend à une répercussion sur l'emploi d'environ 2,4% en 2020 avec une récupération de 1,4% en 2021. On ne sait pas encore s'il y aura une deuxième vague, ni quelle sera son intensité, quelles seront les conséquences du Brexit, etc.

Passer spécifiquement à la transformation des produits de la mer, la transformation a une importance particulière en raison de sa taille, de l'emploi qu'elle génère et de la valeur ajoutée aux matières premières. Sur terre, elle offre des possibilités aux communautés côtières, notamment aux femmes.

Le représentant de la Commission explique que le rapport du CSTEP reflète une augmentation de l'emploi depuis 2012, pour atteindre 131.000 employés et 118.000 ETP, avec une stabilisation en 2017. Les salaires moyens annuels sont stables, autour des 30.000€. Le nombre d'entreprises a lui diminué. On assiste, d'une part, à une concentration accrue au sein du secteur, avec des entreprises de plus grande taille. Et d'autre part, à une augmentation du nombre d'entreprises qui réalisent des activités de transformation comme activité secondaire. La spécialisation dans la transformation de poisson semble diminuer. Les revenus du secteur augmentent constamment depuis 2009, pour atteindre 33,9 milliards d'euros en 2017. Concernant les revenus totaux par État membre, les huit premiers pays représentent plus de 80% des revenus. L'expansion des activités induit une augmentation des coûts en parallèle. L'achat de poisson et de matières premières représente 68% des coûts. Le secteur européen de la transformation génère 6,8 milliards d'euros de VAB. En termes de profits, la situation varie. En 2017, la grande majorité des États membres avaient obtenu des résultats positifs, à l'exception de la Suède et de Malte qui avaient enregistré des résultats négatifs. L'année 2017 a obtenu de bons résultats, avec des bénéfices bruts d'une valeur de 3 milliards d'euros. Les changements entre 2016 et 2017 montrent que certaines entreprises ont peut-être dissimulé la pression pour maintenir leur rentabilité.

En termes de messages à retenir, le représentant de la Commission souligne que le secteur



européen de la transformation de poisson sera fortement influencé par les décisions qui seront prises dans le cadre du Pacte vert européen et de la stratégie De la ferme à la table. Les entreprises qui respectent ces principes seront renforcées, et les autres devront d'adapter. Le secteur de transformation du poisson continue à dépendre fortement de l'évolution des matières premières et des développements internationaux sur les marchés, comme les prix. Le consommateur se trouve sur le marché intérieur européen. L'industrie contribue considérablement à l'économie bleue, car elle apporte une valeur significative au poisson cru et constitue une source d'emploi, notamment pour les femmes. Les derniers chiffres structurels disponibles montrent que les résultats économiques du secteur suivent une tendance positive. Le secteur ne sera pas pour autant épargné par la crise du Covid-19, mais il bénéficiera des mesures de soutien.

Le Président souligne que la présentation est arrivée à point nommé pour rappeler l'importance du secteur de la transformation et la valeur ajoutée qu'il apporte aux matières premières et à l'emploi, surtout l'emploi féminin. Bon nombre de ces emplois sont répartis à travers toute l'Europe, pas seulement dans les zones côtières. La présentation a montré l'importance des produits importés pour satisfaire la demande des consommateurs de l'UE, montrant ainsi l'importance des ALE et de l'accès aux matières premières à des prix compétitifs. La crise du Covid-19 et les sujets repris dans la stratégie De la ferme à la table montrent clairement que le secteur de la transformation sera au cœur de ces évolutions.

Pierre Commère (ADEPALE) souligne qu'il manquait un point dans la diapositive de résumé: la rentabilité de l'industrie. La relation avec le secteur de la distribution et la guerre des prix entre les distributeurs dans certains États membres, dont les répercussions sont négatives pour l'industrie, sont des facteurs qui pèsent lourd sur la rentabilité. Il y a une forte pression commerciale et une concentration de distributeurs. Il existe un nombre important de transformateurs, mais peu de distributeurs, ce qui est mauvais pour la rentabilité. Il y a un véritable problème structurel qu'il faudra résoudre au cours des prochaines années. Autrement, la rentabilité ne sera plus suffisante pour permettre des investissements, des activités de recherche et des produits de haute qualité. C'est un risque pour le reste de la chaîne.

Roberto Alonso (ANFACO-CECOPECA) souligne que le rapport du CSTEP est fondamental pour le secteur, car il constitue une base de données publiques. Par rapport aux messages finaux, la dépendance vis-à-vis du secteur des importations est considérable. Les matières premières importées sont nécessaires pour subsister. En plus de ces importations, le secteur a aussi besoin de stabilité. Aussi, ils aimeraient connaître l'origine des données. Le taux de 10% de rentabilité du secteur espagnol dépend des produits commercialisés. Le pourcentage mentionné est assez élevé. Le marché espagnol offre une grande diversité de produits, cela ne reflète pas la réalité. Le secteur est en compétition avec la technologie, la créativité, l'innovation, mais il faut néanmoins continuer à acheter pour rester compétitifs. Même avec ces restrictions d'accès aux matières premières, l'industrie européenne reste leader au niveau mondial.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) mentionne un problème de calendrier pour les prévisions. Le rapport se base sur les données de 2017, alors que la discussions a lieu en 2020, en pleine crise du Covid-19. Par conséquent, ils aimeraient savoir si le CSTEP envisage



d'élaborer un rapport annuel pour le secteur de la transformation, similaire à celui de la flotte. Ils aimeraient savoir si le CSTEP a travaillé à l'amélioration de ses capacités de prévision, récemment introduites dans le rapport sur la flotte.

Le Président reconnaît que les informations économiques souffrent d'un décalage dans le temps. Dans des circonstances normales, ce ne serait pas aussi important, car on identifierait des tendances générales, qui pourraient constituer une solide base de projection. Mais la crise du Covid-19 vient ébranler l'ensemble du système, en termes d'offre, de demande et de disponibilité. Il faudrait par conséquent réfléchir à la façon d'obtenir plus d'informations récentes pour mieux surveiller les changements. La Commission devrait s'efforcer de mettre en place un système de surveillance en temps réel, même s'il est moins formel. Les entreprises de transformation disposeront de certaines informations en temps réel, grâce leurs données de rentabilité. Il faudrait garantir une vision raisonnable, tout en protégeant la confidentialité commerciale habituelle.

Arnault Chaperon (FEPA) aimerait savoir si le rapport inclut les producteurs aquacoles, notamment les ostréiculteurs et les pisciculteurs. Certaines entreprises font principalement de la production, mais réalisent aussi des activités de transformation.

Javier Villar-Burke (Commission européenne), concernant les commentaires de l'ADEPALE sur les distributeurs et la guerre des prix, reconnaît que la concentration des supermarchés et des grands distributeurs adopte cette stratégie vis-à-vis du secteur de la transformation. Le rapport couvre partiellement ce problème et la Commission en est consciente.

En ce qui concerne les commentaires de l'ANFACO-FEDEPESCA sur le pourcentage espagnol, le représentant de la Commission explique que le rapport est publié sur le site internet du CSTEP. Les données proviennent des États membres. Les entreprises fournissent les données aux autorités nationales qui, à leur tour, les envoient à la Commission pour que le CSTEP les analyse. Il y a un léger problème avec l'Espagne, qui représente une partie significative de l'UE, mais dont certaines variables ne sont pas transmises à la Commission. La marge bénéficiaire brute de 10% se réfère à la moyenne européenne, mais l'Espagne ne soumet pas toutes les informations. Ils ne savent pas si ce sont les entreprises qui ne soumettent pas l'information aux autorités ou bien si c'est l'Espagne qui ne les transmet pas au CSTEP. Ce rapport est essentiel pour prendre des décisions et connaître la réalité du secteur. Par conséquent, ils encouragent les autorités espagnoles à essayer de résoudre le problème du manque de données sur la rentabilité, afin d'obtenir un meilleur aperçu de la situation.

Concernant le commentaire de la Killybegs Fishermen's Organisation, le représentant de la Commission explique que, pour l'instant, le rapport est bisannuel et ne contient que des données structurelles. Il ne contient pas de surveillance ni de notifications au jour le jour. La Commission a amélioré le rapport. Au début, il y avait quelques problèmes liés aux données. Cette année, la Commission a tenté de résoudre certaines lacunes afin d'avoir une meilleure perspective de la situation globale de l'UE. Ils alternent entre le rapport sur la transformation et le rapport sur l'aquaculture. Pour le rapport sur l'aquaculture, des premières estimations sont déjà faites. Même si les données ont déjà un ou deux ans, la Commission a demandé aux



experts d'émettre un avis sur la situation actuelle. Reste à améliorer le timing, mais par nécessité des données sont collectées en amont.

Concernant les commentaires de la FEPA, le représentant de la Commission explique que le rapport est divisé en deux parties. La partie principale porte sur les entreprises dont la transformation constitue l'activité principale. Pour les entreprises qui entreprennent la transformation comme activité secondaire, la Commission collecte uniquement des données relatives à le chiffre d'affaires et l'emploi. Il existe plus de 1000 entreprises de ce type. Les entreprises dont l'aquaculture est l'activité principale mais qui entreprennent également une partie de la transformation sont incluses dans le rapport sur l'aquaculture. Les entreprises qui ont plusieurs activités sont répertoriées suivant la proportion de chaque activité.

Guus Pastoor (Visfederatie), concernant la rentabilité, estime qu'il est important de distinguer différents marchés, notamment le marché des produits frais et celui des produits transformés. Ces moyennes donnent peu d'information. Les produits sont transformés de différentes façons et vont sur des marchés différents. La rentabilité de ces deux groupes sera très différente. La proportion de ventes dans les supermarchés augmente, alors que la part des bénéfices diminue. Dans le contexte de la stratégie De la ferme à la table, il serait intéressant d'évaluer où se situe le secteur des produits de la mer par rapport à d'autres secteurs en termes de recherche, d'innovation, de développement de produits, et surtout de voir comment comparer les paramètres. Ils se demandent comment maintenir la transformation dans l'UE autant que possible. La situation de ce secteur est très différente de celle des autres secteurs de production de protéines à plus grande échelle, qui disposent d'un plus grand potentiel d'innovation dans le cadre de la stratégie De la ferme à la table.

Le Président souligne qu'en raison de la crise du Covid-19, le secteur HORECA reste en grande partie fermé et que la priorité est à présent à la vente au détail. Les volumes se maintiennent plutôt bien, mais ce n'est pas la même chose que la valeur. Dans les secteurs de la viande et du lait, on assiste à une perte de valeur sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'au détail, bien que les volumes soient maintenus. Cela démontre que la valeur est sous pression.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) explique qu'en Espagne, le secteur est resté ouvert pendant la crise du Covid-19. A Madrid, le secteur a enregistré trois décès. En mars, la situation s'est améliorée grâce à la mise à disposition d'équipements de protection individuels. Les pêcheurs traditionnels ont développé des services en ligne et par téléphone afin d'amener les produits directement au domicile des consommateurs, atteignant ainsi 80% des ventes. Le temps dédié à chaque client a été multiplié par deux. Les détaillants sous licence peuvent vendre 20% de leurs produits au secteur de l'HORECA, mais ces ventes ont été perdues. Le volume est une notion différente de la valeur. Une fois que cette crise sera derrière nous, il sera nécessaire d'évaluer la rentabilité générale.

Fragkiskos Nikolian (Commission européenne) explique que ces commentaires seront pertinents lors des échanges avec le CSTEP pour améliorer le rapport. Concernant l'Espagne et la précision des données, lorsque l'on demande aux entreprises de fournir des données, elles le font. Pour pouvoir analyser les données, il faut déjà qu'elles soient envoyées et disponibles. Ils exhortent



les opérateurs à soumettre les données aux autorités nationales dans le cadre de la collecte de données. Lorsque l'occasion se présentera, le service envisagera l'amélioration du rapport et les répercussions de la crise. En termes de volume et de valeur, l'image générale sera reflétée dans les données. Il faudra aussi mesurer les répercussions négatives et positives des mesures prises par la Commission. La mise en œuvre va aussi prendre du temps.

Le Président souligne l'importance des volumes. Si elle passe à d'autres formes de protéines, la part de marché du poisson est très difficile à récupérer.

Javier Villar-Burke (Commission européenne), concernant la différenciation entre les produits frais et les produits transformés, reconnaît que le rapport s'est surtout concentré sur les produits du secteur de la transformation, mais que la distribution dans les supermarchés est également importante. C'est un autre problème. Il existe des statistiques sur les ventes effectuées en poissonnerie, car ce sont des entités spécialisées. Lorsque du poisson est vendu en supermarché, les variables sont agrégées et il est donc difficile de rassembler les données. La Commission est consciente de ce problème. En ce qui concerne la recherche et l'innovation dans les entreprises de transformation, le rapport présente une structure générale et chapitres spéciaux abordant à certains problèmes plus précis. Cela pourrait être pris en compte dans le prochain rapport. Les invitations sont ouvertes pour les volontaires qui souhaiteraient participer au CSTEP en envoyant un CV et une lettre de motivation. Tout membre qui disposerait de connaissances sur le secteur serait le bienvenu pour venir partager son expertise. Il est nécessaire de comprendre le raisonnement derrière les chiffres.

Accords commerciaux

- **Présentation de la situation actuelle par un représentant de la Commission**
- **Échange de vues**
- **Prochaines étapes**

João Nunes (Commission européenne), concernant le Chili, explique qu'il s'agit d'une modernisation de l'accord. Un cycle de négociations a eu lieu la semaine précédente. Pour la pêche, les échanges se sont concentrés sur le chapitre relatif au commerce et au développement durable. La principale différence porte sur l'aquaculture. Le Chili est réticent à la mention d'une aquaculture responsable. Les autorités chiliennes estiment qu'elles disposent d'une réglementation et de lois adéquates, mais qui n'ont jamais été mentionnées dans des accords internationaux. La Commission va continuer à insister sur ce point, d'autant que la majorité de leurs exportations proviennent de l'aquaculture. Pour la pêche, ils partagent les mêmes idées générales, mais ont différentes façons de les exprimer. Les deux parties veulent mentionner la bonne gestion des pêcheries, la coopération avec les ORGP et la lutte contre la pêche INN. L'UE dispose de textes types sur le développement durable. Le Chili a signé l'accord de partenariat transpacifique et souhaite que ses autres accords en soient aussi proches que possible. Il s'agit surtout de définir un langage commun, vu qu'il y a déjà des idées communes,



et des progrès sont en cours.

Concernant l'accord avec les pays d'Afrique de l'Est et du Sud, il s'agit d'une modernisation des accords existants avec Maurice, les Seychelles, Madagascar, les Comores et le Zimbabwe. Le prochain cycle aura lieu du 6 au 10 juillet via vidéo-conférence. Ce sera le premier cycle qui abordera la pêche. On s'attend à des négociations difficiles. Ces accords contiennent des volets commerciaux, mais aussi sur le développement. L'UE n'a pas beaucoup à y gagner en termes de commerce. On s'attend à ce que les pays africains demandent des dérogations aux règles d'origine, ce qui sera le point le plus controversé. L'UE souhaite maintenir les règles déjà appliquées à d'autres pays, afin de faire preuve de cohérence. En termes de commerce et de développement durable, la Commission va s'efforcer de suivre l'avis du MAC à ce sujet et d'inclure des dispositions fermes. L'accord actuel contient un chapitre sur la pêche, la Commission va donc voir comment elle peut faire un lien entre ce chapitre et les dispositions relatives au développement durable.

Eva De Bleeker (Commission européenne), concernant le Vietnam, l'Assemblée nationale ne ratifiera l'ALE que le 8 juin, pour une entrée en vigueur le 1er août. En ce qui concerne l'Indonésie, le dernier cycle a eu lieu en décembre et le cycle suivant était prévu en mars, mais il a été annulé à cause du Covid-19. Un cycle de négociations à distance est prévu pour juin. Les règles d'origine ne semblent pas poser problème. C'est le chapitre sur le commerce et le développement durable qui sera le plus difficile, car l'Indonésie veut introduire des points spécifiques dans l'article sur la pêche que l'UE n'introduit généralement pas, concernant la criminalité et la pêche. La Commission estime que ces points vont au-delà du champ d'un ALE, et espère donc pouvoir recentrer le chapitre sur la gestion durable des pêches.

Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la représentante de la Commission explique que ce sont des négociations tout à fait différentes. Dans le cas de l'Australie, le 7ème cycle, un cycle numérique, a eu lieu la semaine dernière. Pour la pêche, les règles d'origine constituent un chapitre difficile, surtout le point sur la condition des navires. Des échanges supplémentaires et de nouvelles solutions seront nécessaires. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, les problèmes sont identiques. Pour les acteurs européens, les conditions de navigation, comme le pavillon, l'enregistrement et la propriété des navires, sont très importantes. En Australie et en Nouvelle-Zélande, la flotte de certains types de pêche ne possède pas ses propres navires, ce qui signifie qu'il faut imputer le coût des navires. Par conséquent, l'UE estime que les exigences relatives à la propriété ne sont pas respectées. Concernant le chapitre sur le commerce et le développement durable, ces pays sont très ambitieux.

Concernant la Thaïlande, la représentante de la Commission explique que l'accord de partenariat est en cours de finalisation. Cela pourrait accélérer le lancement de l'ALE. Certains échanges informels ont lieu, mais rien d'officiel. Le commerce et le développement durable sont très importants. La crise du Covid-19 va probablement retarder le processus.

Contingents autonomes tarifaire de l'UE pour certains produits de la pêche



- **Présentation et échange de vues sur:**
 - **Règlements antérieurs du Conseil et étude d'évaluation**
 - **Règlement sur les îles Canaries**
 - **Calendrier pour le prochain accord au Conseil**
 - **Point de vue des membres du MAC**

Eva De Bleeker (Commission européenne) explique que le règlement CTA sera conclu d'ici la fin de l'année 2020. Pour le prochain règlement, qui est en cours d'élaboration, la Commission prévoit une période d'application de trois ans. L'analyse initiale de l'utilisation du régime actuel des CTA et les requêtes des États membres et des opérateurs sont désormais finalisées. La Commission suit la procédure. La Commission a reçu un nombre important de contributions de la part des parties prenantes, y compris des producteurs et des transformateurs, qui ont été prises en compte. A cause du Covid-19, la Commission n'a pas été en mesure de répondre à toutes les parties prenantes, mais elle a bien reçu les soumissions envoyées en format numérique par la plupart des parties.

En termes de méthodologie, le point de départ est le taux d'utilisation de la période actuelle. Il y a différentes catégories. Un faible taux d'utilisation conduirait normalement à une suppression. Un taux d'utilisation élevé permettrait de maintenir le taux existant. Une utilisation importante entraînerait une augmentation lors de la prochaine période. La Commission a pris en compte des facteurs supplémentaires, ce qui pourrait provoquer une déviation de la règle, comme les règles de concurrence équitables entre les producteurs européens et non-européens. La durabilité est un facteur primordial, mais aussi la valeur ajoutée générée la transformation de produits importés, les droits non perçus et l'existence d'autres produits hors taxes issus d'autres accords. Le Brexit a aussi été pris en compte. Pour un certain nombre d'espèces, de nombreux CTA ont été importés au Royaume-Uni.

La proposition est passée par les différents niveaux hiérarchiques de la DG MARE. Elle est à présent au niveau de la Commission. Elle sera ensuite envoyée pour une consultation inter-services qui prend dix jours, donc jusqu'à la mi-juin. Cette consultation pourrait induire de légers changements dans le langage législatif. La Commission procèdera ensuite à l'adoption au cours de la troisième ou quatrième semaine de juin, suivie de la traduction dans la foulée. La proposition devrait être soumise au Conseil au cours de la première ou deuxième semaine de juillet. Le but était de le faire avant l'été, mais la crise du Covid-19 a eu des conséquences sur l'analyse. La proposition sera présentée une première fois, suivies des commentaires des États membres. Ensuite, les États membres auront tout l'été pour l'examiner. Les négociations auront lieu au Conseil aux mois de septembre et octobre. Cela permettra aux entreprises d'ajuster leurs lignes de production avant le 1er janvier.

- **Préparation d'un possible avis sur la proposition finale de la Commission**

Le Président rappelle que le GT2 était censé échanger sur les CTA au mois d'avril dernier, mais cet échange a été annulé à cause de la crise du Covid-19. La Commission aurait probablement organisé plus d'échanges avec les parties prenantes. Les différentes consultations et contributions des différentes parties ont bien été évaluées. La proposition a été formulée et elle



est actuellement en dernière phase d'approbation. En amont de cet échange, certains membres du MAC ont distribué des documents reflétant leur point de vue sur différents aspects de la proposition. Sur la possibilité d'élaborer un avis au sein du MAC, le Président souligne les contraintes de temps. En outre, il serait trop tard pour influencer la proposition. Cette décision concernerait uniquement le Conseil. Il incombera uniquement aux États membres de débattre et de décider de la valeur de la proposition. Vu les divergences de points de vue, il serait plus opportun que les différents groupes d'intérêt interviennent directement auprès des États membres. La situation sera la même pour le règlement sur les îles Canaries. Il n'y a pas de consensus immédiat entre les membres du MAC.

Eva De Bleeker (Commission européenne) explique qu'en termes de procédure, la proposition de la Commission ne sera pas modifiée, à moins que le Commissaire ne la désapprouve. Le débat au Conseil est une véritable discussion. La Commission a essayé de soumettre une proposition équilibrée, mais elle a peut-être omis certains arguments. Si cet avis est possible et que les documents sont prêts, la Commission pourra les prendre en compte lors des échanges de septembre au Conseil, surtout s'il contient des nouveaux commentaires pertinents.

Le Président reconnaît que la déclaration précédente était une invitation des auteurs du document à le transmettre à la Commission. En tenant compte des documents, le MAC aurait des difficultés à parvenir à un accord. Toutefois, c'est une bonne chose que la Commission soit ouverte à la réception de différentes propositions du MAC. Si le MAC a la possibilité d'envoyer directement les différentes opinions, cela pourrait permettre de progresser à l'avenir.

Roberto Alonso (ANFACO-CECOPECA), concernant les contingents, reconnaît qu'il y a eu des points de vue antagoniques entre les différentes parties prenantes. Ils remercient la Commission pour son ouverture à recevoir des contributions des différentes parties prenantes. Vu la structure du MAC, il faut favoriser le dialogue sur les sujets pour lesquels il est possible d'avancer. Le MAC peut aborder les règlements CTA et leur gestion, mais c'est un sujet commercial. L'objectif du MAC n'est pas d'examiner les bénéfices et les revenus nets. Les membres ont envoyé leurs propositions à la Commission. Au Conseil, chaque État membre défendra la position de son industrie et pas celle du MAC. Ils exhortent les CC à se concentrer sur d'autres sujets sur lesquels il est possible de progresser.

Sean O'Donoghue (Killybegs Fishermen's Organisation) convient qu'il ne serait pas pertinent que le MAC aborde ce sujet pour l'instant. À l'avenir, nous pourrions peut-être avoir une approche plus globale pour analyser les tarifs préférentiels qui pénètrent dans l'UE. Cette discussion doit avoir lieu lors d'une prochaine réunion du GT2. Elle doit être traitée de façon plus holistique lors d'une prochaine réunion.

Jacinto Insunza Dahlander (Federación de Confradias de Pescadores) insiste sur l'importance d'aborder la question des CTA. Son organisation propose une ouverture et une augmentation générale des CTA, notamment pour le thon, les crevettes et les calmars. Les usines de transformation devraient continuer à travailler sans que cela n'affecte la production de l'UE. Les CTA ne devraient pas affecter les prix des produits européens, ni avoir des répercussions sur l'emploi.



Daniel Voces (Europêche) estime que le MAC ne devrait pas laisser passer l'opportunité d'examiner cette question, qui est essentielle pour l'ensemble de la chaîne. Ils sont d'accord avec l'intervenant précédent. Le MAC est déjà parvenu à un accord sur cette question. Lorsque l'on examine l'avis du MAC sur les règles de concurrence équitables, adoptées avec un consensus, il y a plusieurs messages intéressants qui peuvent être utilisés pour un futur avis. Par exemple, que les CTA doivent uniquement être utilisés lorsque l'approvisionnement en produits de la mer n'est pas suffisant pour le marché européen et ne peut pas être utilisé pour importer des produits non durables ni faire pression sur les prix des producteurs européens. Par conséquent, il serait possible de parvenir à un avis général sans pour autant essayer de se mettre d'accord sur certaines espèces en particulier. Il faut utiliser ces messages pour créer un nouvel avis à l'attention de la Commission et des États membres.

Fragkiskos Nikolian (Commission européenne) souligne que la Commission apprécie la contribution des CC. La Commission a remarqué des difficultés depuis la création du MAC, dues au fait que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement y est réunie. La Commission préfère recevoir des recommandations basées sur le consensus et le compromis. Néanmoins, en l'absence de consensus, il est possible d'exprimer ces différences dans l'avis soumis. On ne s'attend pas à ce que la proposition de la Commission change, mais il reste du temps pour des échanges au Conseil et pour produire une recommandation qui viendra souligner la valeur ajoutée et la réputation du MAC.

Le Président explique que le MAC peut produire un avis à l'attention des États membres, même s'il n'influence pas la proposition de la Commission. Comme l'a mentionné Europêche, le MAC aura du mal à parvenir à un consensus sur des produits ou des quantités individuels. Le MAC dispose de l'opinion générale exprimée dans l'avis sur les règles de concurrence équitables. Il contient plusieurs principes en lien avec le message de la Commission qui veut ajouter de la valeur là où l'approvisionnement en matière première fait défaut. Le Président a pris note de l'argument de la Killybegs Fishermen's Organisation, à savoir que le MAC devrait peut-être adopter une approche plus large sur la question des accords préférentiels. Certains problèmes pratiques se posent néanmoins, comme l'organisation de réunions à distance, ce qui pourrait compliquer la rédaction du message principal. Cela n'empêche pas les membres individuels du MAC de soumettre directement leurs propres opinions ou d'ajouter une annexe avec différents avis.

Le Président s'en remet au Comité exécutif pour définir la marche à suivre. Si les membres acceptent de s'inspirer du précédent consensus sur les règles de concurrence équitables, d'examiner le rapport du CSTEP sur la valeur ajoutée et la création d'emploi et les commentaires relatifs à la dépendance du marché de l'UE vis-à-vis des produits importés. A l'avenir, le MAC souhaite maintenir et renforcer la part de marché des produits de la mer. Les données du CSTEP et de l'étude FinFish de l'AIPCE démontrent que l'UE est un marché déficitaire en poisson et l'un des premiers importateurs. Un échange de propositions donnerait lieu à un processus long et controversé. Il serait bon que le Comité exécutif examine la façon de réunir les différents volets. Il s'agirait de s'inspirer du consensus de l'avis précédent, et de laisser la possibilité aux membres individuels d'envoyer leur propres avis directement aux États membres.



Guus Pastoor (Visfederatie) estime que ce n'est pas au Président du MAC de décider. Si le MAC se lance dans quelque chose, il faut que le résultat attendu soit clairement défini dès le début. Ils sont d'accord pour vérifier au niveau du Comité exécutif, mais il est également important de faire une proposition de format. S'il s'agit de reproduire l'avis sur les règles de concurrence équitables, on peut se demander si cette démarche aurait une quelconque valeur ajoutée. Ils sont d'accord avec la suggestion de la Killybegs Fishermen's Organisation, mais cela prendrait plus de temps. Ils sont ouverts aux solutions qui seront soumises par le Comité exécutif, à condition que le contenu et le calendrier sont clairement définis. Le MAC devrait éviter des échanges politiques que les membres individuels souhaitent avoir avec leur propre État membre.

Le Secrétaire général indique que le prochain Comité exécutif devrait avoir lieu dans les trois à quatre prochaines semaines.

Le Président conclut que le Comité exécutif décidera et que le GT2 se réunira à nouveau pour exécuter la décision.

DIVERS

Aucun



Résumé des points d'action

- **Règlement de contrôle:**
 - Atelier avec l'eurodéputée Clara Aguilera: le Secrétariat du MAC verra avec l'équipe de l'eurodéputée s'il est possible de définir une date pour la tenue d'un atelier à l'automne. La possibilité d'un atelier sera abordée lors du prochain Comité exécutif, notamment sa préparation.
- **Règlement INN:**
 - Nouveau projet d'avis: l'EJF doit soumettre une nouvelle proposition d'avis écrite lors de la prochaine réunion du GT2.
- **Contingents tarifaires autonomes de l'UE pour certains produits de la pêche:**
 - Projet d'avis potentiel: le Comité exécutif décidera de la marche à suivre, notamment la possibilité de rédiger un projet d'avis à l'attention de la Commission européenne et des États membres avec un message général.



Liste des présents

Représentant	Organisation
Andrew Kuyk	AIPCE-CEP
Anna Boulova	FRUCOM
Anne-Marie Kats (observatrice)	Secrétariat du Conseil consultatif pour les stocks pélagiques
Arnault Chaperon	FEPA
Béatrice Gorez	CFFA-CAPE
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Catherine Pons	FEPA
Christine Absil	Good Fish Foundation
Eurodéputée Clara Aguilera	Parlement européen
Daniel Voces de Onáindi	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Eduardo Míguez	Puerto de Celeiro S.A. – OPP77
Emiel Brouckaert	AEOP
Eva De Bleeker	Commission européenne
Fragkiskos Nikolian	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor	Visfederatie
Haydeé Fernández	CONXEMAR
Jacinto Insunza Dahlander	Federación de Confradías de Pescadores
Javier Villar-Burke	Commission européenne
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
João Nunes	Commission européenne
José Carlos Escalera Aguilar	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF
Julio Criado	Federación de Confradías de Pescadores
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Vilhelm Poulsen	WWF





Market Advisory Council

Représentant	Organisation
Laurence Cordier	Commission européenne
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Maria Luisa Sevilla Andrada	Parlement européen
Merja Söderström	EuroCommerce
Mike Turenhout	Visfederatie
Nicolás Fernandez Muñoz	OPP72
Pawel Swiderek	Commission européenne
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Purificación del C. Fernández Alvarez	OPPC-3
Quentin Marchais (observateur)	ClientEarth
Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa	ANFACO-CECOPESCA
Rosalie Tukker	Europêche
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López	OPP LUGO
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Vanya Vulperhorst	Oceana

